

se troublent à un point qu'il m'est impossible de parler.

La lucidité étant revenue au petit homme, il s'ensuit un flux de paroles au milieu desquelles on distingue cette thèse que le superflu des riches doit aller aux pauvres, comme les ruisseaux vont à la rivière.

Le prévenu a été condamné à vingt-quatre heures de prison.



AVIS

Aux Réclamans pour les pertes par la Rébellion dans le Bas-Canada, dont les noms sont compris dans la Cédule publiée dans la Gazette du Canada en date du 18 octobre 1846.

Bureau du Receveur Général,
Montréal, 9 octobre 1846.

LE RECEVEUR GÉNÉRAL est autorisé d'émaner des DÉBENTURES rachetables dans vingt années pour liquider ces pertes, en sommes qui ne seront pas moindres de vingt-cinq louis courant, portant intérêt, à six par cent par an, comme il est pourvu par l'acte de Victoria, chapitre 63, payable par chaque année le premier Janvier.

On recommande aux individus dont les réclamations sont au-dessous de la somme ci-dessus spécifiée, de s'unir plusieurs afin de former le montant minimum des Débentures qui vont être émanés.

18 octobre 1846.

Les journaux anglais et français de Montréal publieront cet avis pendant deux semaines.

BOIVIN, ORFÈVRE.

Vis-à-vis le marché neuf, rue de la Basse-Ville.

PRIE les MM. du Clergé, ainsi que toutes les personnes qui ont des meubles à faire exécuter en argent, ou à faire réparer, qu'il se chargera de leurs demandes, et les fera remplir, suivant leurs ordres, en quelque genre que ce soit, en sorte qu'ils ne pourront rien désirer de plus achevé dans les pays étrangers.

20 octobre 1846.

AVIS AUX MM. DU CLERGE.

LE Soussigné informe les MM. du Clergé, qu'il vient de recevoir de Paris, un grand nombre d'articles pour ornemens d'Eglise, ce qui, joint à son fonds, en fait le meilleur assortiment en ce genre qu'on ait eu dans le pays. On trouvera chez lui une très grande variété de VINS FRANÇAIS tous d'un choix bien particulier. Le soussigné ayant profité d'une occasion très favorable pour se procurer ces effets à très bas prix, il pourra les vendre aux prix les plus réduits, ayant en vue d'épuiser son Stock au plutôt.

JOSEPH ROY.

Rome, 5 août 1846.

**RABAIS IMPORTANT
OBJETS D'ÉGLISE.**

MALGRÉ les prix déjà si avantageux des articles d'Eglise maintenant en vente l'HOPITAL-GÉNÉRAL de cette ville, le Soussigné vient encore deffectuer une réduction assez importante sur la plupart des articles qui devront sous peu faire place à une NOUVELLE IMPORTATION d'Objets d'Eglise attendus dans le cours du mois d'Octobre.

L'ASSORTIMENT D'AUJOURD'HUI se compose de
Croix de Chasubles, Etoles,
Bandes de Dulmatiques, Garnitures de Chapes,
Damas brochés en or, et en soie.

VOILE DE BENEDICTION DU S. S. SACREMENT.

Galons, Franges à Bouillons, Cordons d'Etoles.

On trouvera au même endroit, l'assortiment le plus riche et le plus varié de ces articles. Pour importations directes s'adresser à

J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St.
New-York.

AVIS.

A VENDRE, A PRIX COURANT, ou à échanger contre un bon PIANO, un HARMONIUM neuf et qui vient d'être importé directement de Paris. Cet HARMONIUM est dans l'état le plus parfait, contient TROIS REGITRES et est admirablement adapté pour une chapelle ou une petite église. S'adresser à ce Bureau.

NOUVEAU TESTAMENT.

AVENDRE AU BUREAU DES MÉLANGES,

L'ÉDITION du NOUVEAU TESTAMENT publiée avec l'approbation de Mgr. l'Archevêque de Québec.

ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les préviennent qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Ecoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSI—

Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront

donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un Partage des Ouvrages.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 24 juin 1845.

PHARMACIE CENTRALE, (RUE ST. PAUL, No. 69.)

Vis-à-vis J. Roy, Ecr., marchand sur cette rue.

Dépôt Général de Médicaments Français, à Patente. Produits chimiques, Parfumeries fines, etc. etc. Consultation des Malades. DR. PICAULT.
22 juin. Ancien Elève des Hôpitaux de Paris.

PHARMACIE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Denis.

MARCELLIN CÔTÉ ET CIE., ont l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs, qu'ils ont ouvert une PHARMACIE et un MAGASIN de DROGUES au coin des Rues Notre-Dame et St. Denis, (directement vis-à-vis l'Hôtel Donegan) où ils offrent à ceux qui voudront bien les favoriser de leur patronage, un assortiment général de

**DROGUES, PRÉPARATIONS CHIMIQUES,
MÉDECINES PATENTÉES,
PARFUMERIE, INSTRUMENS DE CHIRURGIE,
ETC., ETC., ETC.**

M. CÔTÉ et Cie., ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont constamment en magasin un assortiment étendu de Boîtes de Médecines Homéopathiques, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr. ROSENSTEIN, Praticien Homéopathe, Montréal.—AUSI.—Une quantité de célèbres MACHINES ELECTRO-MAGNETIQUES de SHERWOOD.
Le Dr. Côté a son bureau voisin de la Pharmacie où il a l'intention d'exercer sa profession.

N. B.—Eau de Soda et Nectar de Gingembre, à la Fontaine

Montréal, 10 Juillet 1846.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA
CITÉ ET DISTRICT DE MONTREAL.

AVIS.

PATRON,

Monsieur l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs.

- | | |
|------------------------------|-----------------|
| W. Workman, <i>Prés.</i> | Francis Hincks, |
| A. LaRocque, <i>V. Prés.</i> | H. Mulbolland, |
| John E. Mills, | J. H. Holton, |
| Jacob DeWitt, | John Tully, |
| Joseph Bourret, | Damase Messon, |
| P. Beaubien, | Joseph Grenier, |
| L. T. Drummond, | Nelson Davis. |
| H. Judah. | |

AVIS est par le présent donné que jusqu'à avis contraire l'INTERET que payera cette institution sera de CINQ POUR CENT sur les Dépôts de cinquante louis et au-dessous, et de QUATRE POUR CENT sur les Dépôts au-dessus de cette somme.

On peut obtenir copies des Règles et Réglemens, et autres informations, en s'adressant au Bureau de la Banque qui est ouvert TOUS LES JOURS, de DIX heures à TROIS, et dans les soirées des LUNDIS et SAMEDIS de SIX à HUIT.

Par ordre du Bureau,
JNO. COLLINS,
Secrétaire.

Bureau de la Banque d'Epargne, de la Cité et District de Montréal, No. 46. Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'Ottawa Hotel.

FRENIÈRE

RUE BLEURY, No. 46.

Peintre et Vitrier,

Doreur à l'Huile et sur le Verre,

Encadreur de Gravures, et ouvrages faits à l'Aiguille.

Vernisseur de Cartes Géographiques et poseur de Tapisserie.

2 octobre 1846.—6m.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois, avant l'expiration de leur abonnement.

La poste pour passer les lignes des Etats-Unis, coûte 8 chelins et 8 deniers pour l'année.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s	6d.
Chaque insertion subséquente,		7 1/2d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

- | | |
|----------------------------------|----------------|
| M. Fabre libraire | Montréal. |
| D. Martineau, prêtre, vicaire. | Québec. |
| Fr. Pilote, Directeur du Collège | Stc. Anne. |
| Val. Guillet, écuyer. | Trois-Rivières |

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE. EDITEUR.
IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET JOS. CHAPLEAU.